



Feuille explicatif aux parents

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Pour un climat scolaire positif

2024-2025

Ce feuillet explicatif est une version courte du plan de lutte de l'établissement qui a été adopté au Conseil d'établissement du ...

POUR MIEUX SE COMPRENDRE



Violence

- "Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle;
- Exercée **intentionnellement** contre une personne;
- Ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer;
- En s'attaquant à son **intégrité ou à son bien-être** psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens." (Art. 13 LIP)

Intimidation

- "Tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré ou non**;
- À **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace;
- Dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées;
- Ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser." (Art.13, LIP)

Violence à caractère sexuel

- "Toute **forme de violence commise** par le biais de **pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité**, dont l'agression sexuelle.
- Cette notion s'entend également de toute autre **inconduite** qui se manifeste notamment par des **gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés**,
- incluant celle relative aux **diversités sexuelles ou de genre**, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.» (tiré du site du protecteur national de l'élève)

QUELLE EST LA SITUATION DE L'ÉCOLE?



Portrait de l'école

- Fait 1 86% des élèves affirment se sentir en sécurité à l'école
- Fait 2 La violence verbale est la forme de violence la plus vécue par les élèves
- Fait 3 Les endroits dans l'école où les élèves disent avoir subi de la violence sont les lieux suivants : cour de récréation, aux autobus scolaires et lors de déplacements
- Fait 4 Les actes de violence se manifestent surtout lors des récréations et après l'école

Mesures préventives

Objectif 1: Promouvoir le développement des compétences psychosociales et le bien-être psychologique

- Ce que l'école va faire:
 - Moyen 1 Instaurer le programme Hors-Piste avec le CISSS, visant la prévention des troubles anxieux et autres troubles d'adaptation, du préscolaire au post-secondaire.
 - Moyen 2 Instaurer le projet pacifique
 - Moyen 3 Activités parascolaires qui visent les intérêts de tous les élèves

Objectif 2: Renforcer la sécurité et le bien-être au sein de l'école

- Ce que l'école va faire:
 - Moyen 1 Mettre en place une procédure pour le suivi des interventions à l'extérieur ou dans les déplacements
 - Moyen 2 Formation portant sur la surveillance active pour tous les membres du personnel
 - Moyen 3 Plan de surveillance active avec zones attirées à l'heure du dîner et aux récréations

Autres mesures

- Mesure 1 Engager les élèves dans la prévention de la violence

Pour prévenir la violence à caractère sexuel

- Mesure 1 -Atelier sur l'éducation à la sexualité offert par le titulaire et l'AVSEC

Mesures de sécurité visant à contrer la violence à caractère sexuel

Mesures de sécurité

- Mesure 1
- Mesure 2

Formations obligatoires

- Mesure 1
- Mesure 2

QUE FAIT L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION?



Au moment même où l'acte est constaté

Des actions sont immédiatement prises :

- Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées.
- Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit.
- Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation.

Pour l'auteur, la victime et le témoin

Mesures de soutien et d'encadrement

- Rencontre avec l'élève
- Mesure de protection
- Suivi individuel, de groupe
- Contrat d'engagement
- Rencontre avec le policier éducateur
- Référence à une ressource externe (CISSSO)
- Rassurer quant à la confidentialité de la démarche
- Informer et impliquer les parents dans la démarche

Sanctions possibles

- Rapport au dossier
- Retrait de classe
- Travail communautaire
- Mesures réparatrices
- Perte de privilège
- Suspension interne/externe
- Paiement du matériel endommagé ou brisé

Suivi

- Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée (suivi 211 (suivi après 2 jours, 1 semaine et 1 mois))

Particularité pour la violence à caractère sexuel

- Signaler la situation en appelant la DPJ en cas d'abus sexuel, comportement sexuel problématique ou dans le doute
- Offrir un soutien à l'élève et le référer aux partenaires externes

COMMENT L'ÉCOLE ET LES PARENTS PEUVENT-ILS COLLABORER?

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

- Dénoncer la situation
- Supporter votre enfant
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation



BESOIN D'AIDE?

Vous pouvez d'abord demander de l'aide à l'école de votre enfant.

POUR FAIRE UN SIGNALEMENT À VOTRE ÉCOLE

Tous les signalements sont traités de façon confidentielle.



- Ligne SOS-intimidation
- Contacter l'enseignant, la direction ou le TES par téléphone ou courriel

* Vous pouvez effectuer un signalement ou formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel directement au protecteur régional de l'élève.

Pour toutes autres situations d'intimidation ou de violence, si vous êtes insatisfait du suivi donné à la plainte faite à l'école, vous pouvez demander à la direction d'école de vous fournir la procédure des plaintes prévues à la Loi sur le protecteur national de l'élève.

RESSOURCES DANS LE MILIEU SCOLAIRE

Personne responsable dans l'école du dossier violence et intimidation

- Richard Choquette
- 819-685-2635
- choquetr@cssp.gouv.qc.ca

Personne responsable du traitement des plaintes au CSSPO

- Caroline Sauvé
- 819 771-4548 poste 850701
- caroline.sauvé@cssp.gouv.qc.ca

Protectrice régionale de l'élève

- Me Esthel Née
- 1 833 420-5233
- info@pne.gouv.qc.ca
- www.quebec.ca/gouvernement/ministere/education/organisme-lies/protecteur-national-eleve

RESSOURCES EXTERNES

Ligne Parents

- 1 800 361-5085
- www.ligneparents.com

Service de police de Gatineau

- 819 246-0222
- gatineau.ca/portail/police

CISSS de l'Outaouais

- 811 option 2
- ciyss-outaouais.gouv.qc.ca

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)

- 1 800 331-2311
- www.cavac.qc.ca

Commission des services juridiques

- 1 800 842-2213
- www.csj.qc.ca

Centre d'intervention en abus sexuel pour la famille (CIASF)

- 819 595-1905
- www.ciasf.org

Centre d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles (CALAS) de l'Outaouais

- 819 771-1773
- www.calas.ca

Aidez-moi svp

- aidezmoisvp.ca